

AGREMENT PATINAGE INTERVENANTS BENEVOLES EXTERIEURS

Equipement à prévoir : Tenue de sport/une paire de gants

(Les patins seront prêtés)

NOM/Prénom :

Ecole :

- Signature du directeur :
 Maternelle
 Elémentaire

Circonscription :

Date :Lieu : Patinoire de Limoges

Horaires : 14h à 17h

Le déroulement :

-Être présent 10 min avant le début de l'agrément
(entrée collective dans les vestiaires)

1-Le test pratique :

Le test sera validé à partir de la réussite avec une certaine aisance
aux cinq situations suivantes :

Avancer : se déplacer en avant sur la largeur de la patinoire

Reculer : se déplacer en arrière sur la ½ largeur de la patinoire.

S'équilibrer : se déplacer en avant et s'équilibrer sur une jambe
puis sur l'autre.

Tourner : se déplacer et décrire un cercle dans un sens puis dans
l'autre.

S'arrêter : se déplacer et s'arrêter en utilisant le « chasse neige »
ou le dérapage sur le pied extérieur.

2-Le temps d'information/Formation :

Au cours de ce temps seront abordés :

- La réglementation et la sécurité des élèves dans l'activité.
- Les grandes compétences à acquérir par les élèves.
- Le rôle des différentes personnes présentes.
(Enseignants, autres intervenants extérieurs, Brevet d'état etc...)
- Les comportements et postures attendus en présence des enfants.

L'agrément sera validé si le test pratique a été réussi, si la
personne a **participé au temps 2** et sous réserve de ne faire l'objet
d'**aucune condamnation pour un crime ou un délit incompatible**
avec une intervention auprès d'élèves mineurs.

Décret n° 2017-766 du 4 mai 2017

AGREMENT PATINAGE INTERVENANTS BENEVOLES EXTERIEURS

Equipement à prévoir : Tenue de sport/une paire de gants

(Les patins seront prêtés)

NOM/Prénom :

Ecole :

- Signature du directeur :
 Maternelle
 Elémentaire

Circonscription :

Date :Lieu : Patinoire de Limoges

Horaires : 14h à 17h

Le déroulement :

-Être présent 10 min avant le début de l'agrément
(entrée collective dans les vestiaires)

1-Le test pratique :

Le test sera validé à partir de la réussite avec une certaine aisance
aux cinq situations suivantes :

Avancer : se déplacer en avant sur la largeur de la patinoire

Reculer : se déplacer en arrière sur la ½ largeur de la patinoire.

S'équilibrer : se déplacer en avant et s'équilibrer sur une jambe
puis sur l'autre.

Tourner : se déplacer et décrire un cercle dans un sens puis dans
l'autre.

S'arrêter : se déplacer et s'arrêter en utilisant le « chasse neige »
ou le dérapage sur le pied extérieur.

2-Le temps d'information/Formation :

Au cours de ce temps seront abordés :

- La réglementation et la sécurité des élèves dans l'activité.
- Les grandes compétences à acquérir par les élèves.
- Le rôle des différentes personnes présentes.
(Enseignants, autres intervenants extérieurs, Brevet d'état etc...)
- Les comportements et postures attendus en présence des enfants.

L'agrément sera validé si le test pratique a été réussi, si la
personne a **participé au temps 2** et sous réserve de ne faire l'objet
d'**aucune condamnation pour un crime ou un délit incompatible**
avec une intervention auprès d'élèves mineurs.

Décret n° 2017-766 du 4 mai 2017